



Association régie par la loi de 1901
6, allée des Primevères - 95360 MONTMAGNY
01 39 83 24 28 – <http://www.villages-dogons.org>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le 17 septembre 2021 à 20h30, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS se sont réunis en assemblée générale annuelle à la salle annexe de la salle des fêtes de MONTMAGNY pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports d'activité et financier,
- Transfert du siège social,
- Élection du conseil d'administration et du bureau,
- Montant de la cotisation 2021/2022,
- Projets pour l'année en cours,
- Questions diverses.

Sont présents (dans l'ordre d'émargement de la feuille de présence) : Pierre et Isabelle MASSON, Jocelyne et Loïc LEMOGNE, Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Dominique LUTRAN, Michelle de FREITAS, Nadine GIROT, Martine et Franck CAPMARTY, Marie BEGHIN, Denise BAZELLE, Annick PREVOST, Élisabeth AVILES, Michèle et Hugues FORTHOMME, Serge et Catherine FOURNY, Bernard DARI,

Sont représentés (par ordre alphabétique) : Danielle ARNOUX, Nathalie et Bernard BALTZINGER, Andrée et Roland BERGER, Annie et Christian BODA, Dominique BOISDÉ, Didier CHAMBAUD, Alain CRAMPAGNE, Paulette DUCHESNE, Anne-Marie FRENEHARD, Odile FRENEHARD, Christopher THULLEN, Danièle THIERY,

Hugues FORTHOMME assume les fonctions de secrétaire.

Après avoir remercié les personnes présentes, Serge FOURNY, président, déclare la séance ouverte.

1) RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

Serge informe l'assemblée que, en raison de la pandémie, le conseil d'administration n'a pu se réunir physiquement au cours de l'exercice social. Les décisions ont été prises par échanges de courriels.

MALI : la société coopérative simplifiée « Métrou » (DOUMENTZA)

Microcrédit

Bien que la situation sécuritaire ne se soit pas améliorée au Mali, l'association a pu y reprendre ses activités,

Le conseil d'administration, interrogé par son président le 20 décembre 2020, a décidé de répondre favorablement à une demande de microcrédit de 57 femmes regroupées en société coopérative simplifiée dénommée « Métrou ».

Les coopératrices cultivent notamment un jardin de plus d'un hectare à proximité immédiate de DOUMENTZA.

Leur présidente, Hélène KASSOGUE a sollicité de l'association VILLAGES DOGONS un microcrédit pour développer les activités des membres de la société coopérative. Une convention de prêt de 500 000 F CFA (762,25 €) a été signée entre la société coopérative « Métrou » et VILLAGES DOGONS.

Creusement d'un puits

La société coopérative « Métrou » a adressé à l'association VILLAGES DOGONS un dossier très complet pour le financement du creusement d'un puits maraîcher pérenne.

L'emplacement du puits étant situé en terrain meuble, deux semaines, du 20 février au 4 mars 2021, ont suffi pour sa construction.

VILLAGES DOGONS a également financé la construction de 4 bassins situés de 35 à 40 mètres du puits et alimentés depuis le puits par un tuyau enterré.

Le coût total de ces travaux de construction du puits et d'irrigation s'est élevé à la somme de 5 893,94 €.

Pose d'une clôture

Pour empêcher les animaux (les chèvres, notamment) de saccager le jardin potager, Hélène KASSOGUE a demandé à VILLAGES DOGONS de financer une clôture de 400 mètres, entourant le jardin.

Réalisée au début du mois de juin par l'entreprise E.O.T., elle a représenté un coût de 5 250,35 €.

Cultures

Les femmes ont décidé de tenter la culture du riz sur 2 hectares, répartis entre le terrain clôturé et une parcelle voisine, Au début du mois de juillet, un tracteur a labouré les terrains et les semis ont été réalisés à la volée.

La récolte sera conservée le temps nécessaire pour que le cours du riz soit le meilleur et sera alors vendue.

Le mois d'août a été consacré au désherbage. Le riz devrait être récolté début octobre, Viendra alors la saison « fraîche » au cours de laquelle les femmes vont cultiver sur la parcelle clôturée salades, oignons, tomates, ..., qui seront vendus sur le marché de DOUMENTZA.

Le labour, l'achat des semences, la main d'œuvre pour le semis et la réalisation de digues ont coûté 305 000 F CFA (465 €), Cette dépense a été financée sur les fonds propres de la société coopérative. Début septembre notre association a prêté 330 000 FCFA pour payer la main d'oeuvre nécessaire au repiquage du riz (une semaine de travail pour 12 personnes) et pour creuser des canaux d'irrigation, Cette somme sera remboursée au début de l'année prochaine grâce à la vente du riz,

CÔTE D'IVOIRE : le puits d'ANGAYE

Les travaux ont commencé au mois de mars 2021.

Une quinzaine de mètres ont été creusés pour un coût de 7 253 601 F CFA (11 058,04 €).

Un acompte ayant été versé au cours de l'exercice précédent (3 354 €), le solde (7 704,04 €) a été payé au début de l'exercice 2020-2021,

Malheureusement, fin avril, sans que la nappe phréatique ait pu être atteinte, les travaux ont été suspendus par manque d'argent et en raison de la saison des pluies.

Christian HUBANS, géologue, a estimé que 10 mètres supplémentaires (pour environ 6.000 €) sont nécessaires pour atteindre l'eau.

L'association WA-IBA, dont il est le président, a décidé de participer au financement pour un montant de 3 000 €.

L'association BUNKANI a réuni, via une « cagnotte » sur Kiss Kiss Bank Bank, un peu moins de 1 500 €. Il reste donc à trouver environ 1 500 €.

Sans attendre le paiement du solde, l'entreprise E.O.T. a décidé de reprendre les travaux. Elle a atteint une zone boueuse à 22 mètres de profondeur, ce qui correspond aux prévisions de Christian HUBANS qui a estimé la présence de l'eau à une profondeur de 24 à 26 mètres, et elle est raisonnablement optimiste pour la fin des travaux.

A l'interrogation d'une adhérente, Serge rappelle que, conformément aux accords signés avec les autorités locales (administratives, associatives et coutumières), l'utilisation du puits sera gratuite pour les villageois et les populations avoisinantes.

Au nom de l'Association BUNKANI et des villageois d'ANGAYE, Bernard DARI renouvelle ses remerciements à l'association VILLAGES DOGONS pour l'importante aide financière qu'elle a apportée pour la réalisation de ce puits.

Serge demande aux adhérents, qui ont pu prendre connaissance du rapport d'activité et du rapport financier préalablement à la réunion, s'ils ont des questions ou s'ils souhaitent obtenir un complément d'informations.

Divers échanges interviennent entre les membres de l'association, puis le rapport d'activité et le rapport financier sont successivement mis aux votes des adhérents et sont approuvés à l'unanimité.

2) TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Serge rappelle que le siège social de l'association était situé à son domicile.

A la suite de son déménagement, il interroge les adhérents afin de décider de l'adresse à laquelle domicilier dorénavant l'association.

Après divers échanges, à l'unanimité, l'assemblée générale décide :

- de transférer le siège social de l'association VILLAGES DOGONS du 6, allée des Primevères à MONTMAGNY (95360) au 26, rue des Poiriers à MONTMAGNY (95360) ;
- que l'adresse postale de l'association VILLAGES DOGONS sera : 10, rue de Seugy à VIARMES (95270).

Elle décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui était rédigé de la façon suivante :

« Article 4

Le siège de l'association est fixé à MONTMAGNY (95360) 6, allée des Primevères.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'Administration. »

et qui sera dorénavant rédigé de la façon suivante :

« Article 4

Le siège de l'association est fixé à MONTMAGNY (95360) 26, rue des Poiriers.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'Administration.

L'adresse postale de l'association est fixée à VIARMES (95270) 10, rue de Seugy. »

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à son président, Serge FOURNY, pour la réalisation des formalités nécessaires.

3) ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Serge rappelle que le mandat des membres du conseil d'administration est arrivé à expiration. Il interroge l'assemblée pour connaître les candidats. Dominique LUTRAN souhaite démissionner.

Après divers échanges et à l'unanimité, l'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Élisabeth AVILES, Didier CHAMBAUD, Hugues FORTHOMME, Catherine et Serge FOURNY, Michelle de FREITAS, Jocelyne LEMOGNE, Annick PREVOST et élit une nouvelle administratrice : Martine CAPMARTY,

A l'unanimité, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Serge FOURNY (Président),
- Michelle de FREITAS (Trésorière),
- Hugues FORTHOMME (Secrétaire).

4) MONTANT DE LA COTISATION

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association décident à l'unanimité de maintenir le montant des cotisations à la somme de 25 € pour un couple, de 15 € pour une personne, avec un demi-tarif pour les personnes ayant des revenus réduits.

5) PROJETS POUR L'ANNÉE EN COURS

Serge interroge l'assemblée sur les nouveaux projets qui peuvent être envisagés,

MALI : la société coopérative simplifiée « Métrou » (DOUMENTZA)

Sur proposition de Serge, des échanges interviennent sur l'opportunité de faire un nouveau prêt en complément du précédent afin de permettre à l'ensemble des femmes du groupement d'en bénéficier simultanément,

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association décident à l'unanimité de consentir un nouveau prêt de 1 000 000 FCFA (environ 1 525 €) à la société coopérative simplifiée « Métrou ». Cette somme sera versée en deux fois : 500 000 FCFA dès que possible et 500 000 FCFA quand la trésorerie de notre association le permettra.

Vente d'artisanat africain

Serge rappelle qu'en général, pour participer aux marchés de Noël, il faut s'inscrire dès le mois de juin. Toutefois, compte tenu de la pandémie, leur organisation a pu être ralentie et il doit encore être possible de s'y inscrire.

Il énumère les villes qui sont les plus dynamiques lors de ces marchés.

Serge rappelle que l'association VILLAGES DOGONS a obtenu, grâce à ses ventes, plus de 11 000 € pour financer la construction du puits d'ANGAYE, projet de l'association BUNKANI. Il précise qu'il appartient donc maintenant à l'association BUNKANI de trouver les fonds nécessaires pour financer le solde du coût du creusement.

Il rappelle que l'association VILLAGES DOGONS peut lui prêter le matériel nécessaire aux ventes lors de manifestations ou de marchés.

Aucune exposition n'est prévue dans les mois à venir. Serge propose d'organiser, si besoin, une nouvelle vente sur Internet,

Diverses observations sont encore échangées, puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.